

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32169**

### Intitulé

MASTER : MASTER STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université de Bordeaux, Université de Bourgogne - Dijon, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Lille, Université de Nantes, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Rouen, Université de Toulon, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, université de Nice, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université de Rennes 2	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

118 Sciences de la vie, 335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Usages avancés et spécialisés des outils numériques
- Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés
- Communication spécialisée pour le transfert de connaissances
- Appui à la transformation en contexte professionnel
- Évaluation et analyse des performances de haut niveau
- Évaluation du projet sportif de la structure
- Conception des stratégies et des dispositifs d'entraînement et organisation de leur mise en oeuvre
- Encadrement et formation au service du projet sportif de performance.
- Pilotage du projet sportif au service de la performance
- Concevoir des protocoles de mesure adaptés pour l'entraînement et la performance dans le cadre du projet sportif
- Maîtriser l'usage d'outils technologiques au service du projet de performance (objets connectés, analyse vidéo...) pour évaluer des facteurs de la performance
- Développer de nouveaux tests de mesure des facteurs de la performance (recherche et développement)
- Analyser les résultats des évaluations et l'évolution des performances dans les disciplines sportives (APSA) pour modéliser et optimiser la performance et entraîner les pratiquants
- Produire une évaluation systémique et une caractérisation individuelle des facteurs de la performance des sportifs suivis
- Évaluer les différents programmes aux différents âges et au regard des différents niveaux de compétition.
- Évaluer et analyser la cohérence des différents projets sportifs au regard des caractéristiques des pratiquants et des objectifs de performance déterminés.
- Faire des préconisations pour le suivi des programmes par l'utilisation d'outils et la mise en place de batteries d'indicateurs
- Concevoir une programmation pluriannuelle précisant les objectifs sportifs et les moyens nécessaire pour les atteindre
- Concevoir une planification, une programmation et des méthodes pour optimiser le potentiel des athlètes
- Rendre l'athlète autonome afin de préserver sa santé et son intégrité physique et psychologique
- Mettre en œuvre et adapter les séances d'entraînement en anticipant les conditions favorables à la sécurité et à la santé
- Accompagner le projet de développement sur les différents facteurs de la performance : préparation physique et/ou préparation mentale et/ou préparation nutritionnelle et/ou ré-athlétisation
- Coordonner des équipes d'entraîneurs, de préparateurs physiques, de préparateurs mentaux dans le cadre d'un plan de formation
- Assurer et/ou coordonner des dispositifs de formation des collaborateurs tout au long de la vie
- Réaliser et promouvoir un projet de développement adapté aux évolutions de l'environnement de la structure et aux potentialités de celle-ci
- Développer des stratégies innovantes pour s'adapter aux évolutions du contexte
- Construire un cadre éthique et en assurer la diffusion et le respect
- Participer et/ou élaborer le plan de développement du projet interne de la structure sportive
- Gérer, développer les ressources humaines autour du projet sportif
- Manager une équipe pluri-disciplinaires (agents, entraîneurs, préparateurs physiques...)
- Gérer les budgets autour du projet sportif

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N : Activités de services administratifs et de soutien
- O : Administration publique
- Entraîneur sportif
- Préparateur physique, nutritionnel ou mental
- Coach personnel (physique, mental)
- Directeur technique sportif
- Directeur et cadre de structure privé à objectif sportif (évaluation de la performance)
- Directeur de pôle sportif
- Manageur sportif
- Consultant auprès d'organisations sportives ou d'athlètes
- Ingénieur de recherche en sciences du Sport
- Cadre dans un service Recherche et Développement (R&D) à caractère sportif

### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

L1401 : Sportif professionnel

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32169 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention</li> <li>- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32169 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale</li> <li>- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines</li> <li>- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines</li> <li>- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux</li> <li>- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32169 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation</li> <li>- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 32169 - Appui à la transformation en contexte professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles</li> <li>- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe</li> <li>- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif</li> <li>- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité</li> <li>- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 32169 - Évaluation et analyse des performances de haut niveau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir des protocoles de mesure adaptés pour l'entraînement et la performance dans le cadre du projet sportif</li> <li>- Maîtriser l'usage d'outils technologiques au service du projet de performance (objets connectés, analyse vidéo...) pour évaluer des facteurs de la performance</li> <li>- Développer de nouveaux tests de mesure des facteurs de la performance (recherche et développement)</li> <li>- Analyser les résultats des évaluations et l'évolution des performances dans les disciplines sportives (APSA) pour modéliser et optimiser la performance et entraîner les pratiquants</li> <li>- Produire une évaluation systémique et une caractérisation individuelle des facteurs de la performance des sportifs suivis</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 32169 - Évaluation du projet sportif de la structure</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer les différents programmes aux différents âges et au regard des différents niveaux de compétition.</li> <li>- Évaluer et analyser la cohérence des différents projets sportifs au regard des caractéristiques des pratiquants et des objectifs de performance déterminés.</li> <li>- Faire des préconisations pour le suivi des programmes par l'utilisation d'outils et la mise en place de batteries d'indicateurs</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 32169 - Conception et mise en œuvre des stratégies et des dispositifs d'entraînement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir une programmation pluriannuelle précisant les objectifs sportifs et les moyens nécessaire pour les atteindre</li> <li>- Concevoir une planification, une programmation et des méthodes pour optimiser le potentiel des athlètes</li> <li>- Rendre l'athlète autonome afin de préserver sa santé et son intégrité physique et psychologique</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 32169 - Encadrement et formation au service du projet sportif de performance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre et adapter les séances d'entraînement en anticipant les conditions favorables à la sécurité et à la santé</li> <li>- Accompagner le projet de développement sur les différents facteurs de la performance : préparation physique et/ou préparation mentale et/ou préparation nutritionnelle et/ou ré-athlétisation</li> <li>- Coordonner des équipes d'entraîneurs, de préparateurs physiques, de préparateurs mentaux dans le cadre d'un plan de formation</li> <li>- Assurer et/ou coordonner des dispositifs de formation des collaborateurs tout au long de la vie</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 32169 - Pilotage du projet sportif au service de la performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser et promouvoir un projet de développement adapté aux évolutions de l'environnement de la structure et aux potentialités de celle-ci</li> <li>- Développer des stratégies innovantes pour s'adapter aux évolutions du contexte</li> <li>- Construire un cadre éthique et en assurer la diffusion et le respect</li> <li>- Participer et/ou élaborer le plan de développement du projet interne de la structure sportive</li> <li>- Gérer, développer les ressources humaines autour du projet sportif</li> <li>- Manager une équipe pluri-disciplinaires (agents, entraîneurs, préparateurs physiques...)</li> <li>- Gérer les budgets autour du projet sportif</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017
- Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017
- Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de Lille, arrêté du : 13/07/2015
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
- Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 24/02/2017
- Université de Perpignan Via Domitia, arrêté du : 06/11/2017
- Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 22/03/2018
- Université de Rouen, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Toulon, arrêté du : 06/06/2018
- Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016
- Université Nice , arrêté du : 29/05/2018
- Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
- Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016
- Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- **Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3** modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

#### Références autres :

#### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

#### Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Aix-Marseille Université](#)

[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Lille](#)

[Université de Nantes](#)

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

[Université de Perpignan Via Domitia](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université de Rouen](#)

[Université de Rouen](#)

[Université de Toulon](#)

Université Jean Monnet - Saint Etienne

Université Nice

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12

Université Paul Sabatier - Toulouse 3

Université Rennes 2

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**